

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

<p><b><u>Nombre de membres :</u></b> En exercice : 13 Présents : Votants : POUR : CONTRE : ABSTENTION :</p>	<p><b>L'an deux dix sept le treize avril à vingt heures et trente minutes</b> Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Louis FELFLI.</p> <p><b><u>Date de convocation :</u></b> Le 5 avril 2017 <b><u>Secrétaire de séance :</u></b></p>
<p><b><u>Présents :</u></b> Jean-Louis FELFLI, Vincent TISSOT, Maryline DURET, Christophe BOYER, Rémy FERNANDES, Jean-Baptiste LACROIX, Johann LOCATELLI, Nadine CUSIN, Thierry DEFFAYET, Jérôme WAHL, Arnaud POLLET, Odette LAUDE, Christophe POINSSOT. <b><u>Absent(e)(s) avec procuration :</u></b> <b><u>Absent(e)(s) sans procuration :</u></b></p>	

**Délibération n°D17-13**

**Objet :**

**NOUVEAUX TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2017/2018 DU C.L.A.E. COMMUNAL**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier les tarifs du centre d'activités périscolaire C.L.A.E pour l'année scolaire 2018 afin de pouvoir s'adapter aux changements d'organisation des T.A.P ainsi que les nouvelles habitudes usuelles du périscolaire.

Les nouveaux tarifs proposés sont les suivants :

<b>Frais d'inscription annuels par enfant pour le CLAE</b>	20 € / an / enfant Cernex – 25 € / an / enfant hors Cernex
<b>Frais d'inscription mensuels aux TAP par enfant</b>	16.25 € / mois pour le 1 <sup>er</sup> enfant 13.80 € / mois pour le 2 <sup>ème</sup> enfant 11.40 € / mois pour le 3 <sup>ème</sup> enfant
<b>Périscolaire (garderie soir et matin)</b>	1.40 € / 30 minutes, ajusté selon le quotient familial
<b>Cantine</b>	6.02 €, ajusté selon le quotient familial Ce tarif comprend 1 h garderie 2.80 € + repas 3.22 € (+indice de réactualisation) + 1 h de garderie offerte par la commune.
<b>Réservation cantine dernière minute (J-6 à J-1 avant 10h) – majoration repas</b>	2.00 €
<b>Goûter</b>	1.30 €
<b>Dépassement horaire du soir (après 18h30) – majoration</b>	12 € / par 30 minutes / enfant
<b>Mercredi après midi Repas + goûter inclus</b>	16.50 € / jour de présence Ajusté selon le quotient familial Présent sans réservation : 20 € jour de présence sans ajustement QF

<b>Vacances et jours fériés Repas + goûter inclus</b>	<u>Tarif 1</u> : 25 € / jour <u>Tarif 2</u> : 23 € / jour si inscription au moins 2 semaines avant le début des vacances. <u>Tarif 3</u> : ajustement tarifs 1 ou 2 selon Quotient Familial  Garderie gratuite de 7h30 à 9h et de 17h à 18h30
<b>Excursion pendant les vacances – majoration</b>	Majoration pour transport + billet entrée activité

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré,**

**ACCEPTE** les nouveaux tarifs du C.L.A.E. communal pour l'année scolaire 2017/2018.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à faire appliquer l'ensemble de ces modifications pour la rentrée scolaire du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

**Le Maire,**  
*Jean-Louis FELFLI*

*Certifiée exécutoire le  
Transmise en Sous-Préfecture le  
Affichée le*